

ARME SOUMISE A « ENREGISTREMENT »
(catégorie D)

Vente entre particuliers

- Imprimé demande d'enregistrement (Cerfa n°14700*02) en 2 exemplaires
1 exemplaire pour l'acquéreur - **1 exemplaire pour la préfecture avec les pièces énumérées ci-dessous (documents transmis par l'acheteur)**

ET

- copie lisible de la pièce d'identité (permis de conduire, passeport, carte nationale d'identité, copie de la carte de séjour étranger)

ET

- copie d'un permis de chasser **revêtu de la validation** de l'année en cours ou de l'année précédente ou d'une licence d'une Fédération sportive pour la pratique du tir en cours de validité recto verso tamponnée du cachet du médecin qui a pratiqué le contrôle médical obligatoire datant de moins d'un an

OU

- certificat médical datant de moins de quinze jours attestant que l'état de santé physique et psychique du déclarant n'est pas incompatible avec la détention d'une arme pour les armes du paragraphe 3 du I de la D catégorie

- Vous devez impérativement joindre une enveloppe libellée à votre nom et adresse, timbrée au tarif en vigueur

IMPORTANT :

↳ **INDIQUER VOTRE ANCIENNE ADRESSE SI VOUS AVEZ DEMENAGE**

↳ POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT VOTRE ARME VOUS DEVEZ CONSULTER UN ARMURIER

Vous pouvez contacter la Préfecture d'Eure-et-Loir

**Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
de 9H à 11H30 et de 14H00 à 16H30 (le vendredi 16H)**

☎ 02.37.27.70.55 - Armes de catégories C et D « CHASSE/BALL TRAP »

↳ **Arrondissement de Chartres, Châteaudun et Nogent le Rotrou : Mme BONHOMME**

**☎ 02.37.27.70.95 - Armes de catégories B (Tir Sportif), C, D et Carte Européenne
Arrondissement de Dreux : Mme POITRIMOL**

**Le dossier complet doit être déposé à l'accueil de la Préfecture d'Eure-et-Loir
ou adressé par courrier**

**PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR
SECTION ARMES
CS 80537
PLACE DE LA REPUBLIQUE
28019 - CHARTRES CEDEX**